Image not found or type unknown

Délit d abandon de famille./ Droit penal

Par **Luciiole**, le **27/04/2020** à **21:01**

Bonsoir,

Mon mari nous a abandonné financièrement moi et mon fils de 6ans en 2013.

Il y a une ONC de mai 2014 demandant un payement mensuel.

Il y a eu une saisie en fin 2015 avec retour en arrière de 6mois .En 2018 , mon ex conjoint versait toujours 100 euros de moins que ce que préconisait le juge Depuis 2 mois la saisie est complète (2020).Des lors mon avocate me dit qu il n y a plus d abandon de famille d après une jurice prudence que je ne trouve pas.Pourriez vous m éclairer.De plus le père exerce ses DHV a la corte Et porte plainte si une fois il n a pas sa fille alors qu il l ignore Et la négligé...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés